

l'écho Remaudiérois

JUILLET
AOÛT
2020

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



L'ÉTÉ EST LÀ !
CROQUONS LA VIE
À PLEINES DENTS

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le nouveau Conseil Municipal

PAGE 5

ENFANCE JEUNESSE

La rentrée scolaire 2020

PAGE 10

LA VIE INTERCOMMUNALE

Centre Socio Culturel Loire Divatte

PAGE 11

Edito

Chères Remaudiéroises, chers Remaudiérois,

C'est avec joie et enthousiasme que je vous écris à nouveau, en tant que maire de la Remaudière. Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont renouvelé leur confiance en votant pour la liste «Vous et nous pour demain».

La nouvelle équipe municipale vient d'être installée et va pouvoir commencer à travailler sur le programme. Malgré le confinement, les anciens et nouveaux élus ont travaillé de concert afin de traiter les projets dans la continuité. J'en profite pour remercier les élus qui pendant 6 ans se sont investis pour le bien vivre sur la commune. Les nouveaux élus sont dans la même dynamique avec de nouveaux projets au service des habitants et toujours avec un budget maîtrisé.

Lors du confinement nous avons :

- Mis en place un compte Facebook pour la commune sur lequel vous retrouverez un maximum d'informations, d'idées et de conseils
- Collaboré avec l'école pour réfléchir à ce qui pouvait être envisagé pour la reprise des enfants ou non et quelle aide la commune pouvait apporter.
- Mis en place un accueil d'urgence par la commune pour les familles dont les enfants ne pouvaient être accueillis à l'école et dont les parents n'avaient pas de moyen de garde.
- Continué à travailler sur le futur lotissement, ce qui nous a permis de faire l'appel d'offre début juin pour que les travaux commencent au plus vite.
- Nous sommes restés en lien avec les associations qui n'ont malheureusement pas pu réaliser les manifestations prévues.

Nous venons tous de vivre des moments compliqués avec la pandémie et son confinement. Mais les Remaudiérois ont su faire, pour la plus grande majorité, preuve de sagesse, de solidarité et d'entraide. De sagesse en restant confiné et en respectant les règles de distanciation. De solidarité en prenant des nouvelles de nos aînés et en gardant les enfants des parents qui devaient travailler. D'entraide avec des groupements de personnes qui organisaient des livraisons de légumes et de fromages ainsi que des œufs provenant uniquement de l'agriculture locale.

Prenons le bon côté des choses, nous avons la chance de vivre à la campagne, sortir sur sa terrasse ou dans son jardin, d'avoir de magnifiques sentiers de randonnées qui permettaient de faire des balades en respectant les obligations de l'état, et profiter du silence. Et puis le dé-confinement nous a permis de nous retrouver avec une joie immense, que ce soit en famille ou entre amis.

Je finirai par une pensée personnelle : Cette pandémie nous a permis de nous rendre compte de la chance que nous avons de vivre dans un pays libre et en paix. Souvenons nous en.

Anne CHOBLET



Mairie de La Remaudière

22, rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE
Tél. 02.40.33.72.30
www.laremaudiere.fr

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h à 12h30 / 15h à 19h
Mercredi & jeudi : 9h à 12h30
Vendredi : 9h à 12h30 / 14h à 17h

Numéro astreinte week end
et jours fériés : **07 57 42 65 82**

DISTRIBUTEUR À BAGUETTES

Le distributeur à baguettes sera
approvisionné en juillet et août.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes nés en juillet et août
2004 doivent se présenter en
mairie munis du livret de famille
des parents (en cas d'absence du
jeune, la démarche peut être faite
par son représentant légal).

FACEBOOK

La Remaudière a créé sa page
facebook pour vous informer en
temps réel.

Alors n'hésitez pas à venir la
découvrir et à la suivre....

@laremaudiereofficielle

DÉGRADATIONS SUR LA COMMUNE



Des dégradations ont à nouveau
été constatées sur notre commune,
sur des biens de la municipalité
mais aussi sur des biens privés.
Suite à celles du week-end du
20 et 21 juin, la municipalité
a convoqué mercredi 24 juin,
les enfants concernés par ces
troubles matériels et sonores,
accompagnés de leurs parents et
en présence de la gendarmerie.
Cela a permis de retracer les faits
de ce week-end et d'établir une
liste complète des protagonistes
qui seront tous reconvoqués
en mairie très rapidement
afin d'établir des sanctions
éventuelles. La municipalité mais
aussi les habitants appellent
au civisme et au respect de
tous pour le travail du service
technique, des personnes qui
embellissent leur jardin et donc
notre commune.

Ne pas oublier !

Collecte des déchets
06 et 20 juillet
et 03, 17 et 31 août

Urbanisme : Demandes déposées en mairie



Permis de construire :

- M.RENAUDINEAU Aurélien et Mme BESSONNET Jennifer
568, La Grande Giraudière – Extension maison individuelle

Permis d'aménager :

- IFI AMENAGEMENT/VERTOU – Création de 13 lots à bâtir avec leurs
viabilisations – Rue du Bouilleur de Cru

Déclaration préalable :

- MASTER ENERGIE – Rue Emile Allez (PARIS) – Pose de panneaux
photovoltaïques (La Censie – M.Hallereau Eric)
- M.BOUHIER Gilles – 595, Le Bois des Touches – Création ouvertures
et réfection de 2 toitures
- M.VALENCE Dominique – 11, rue des Primevères – Fermeture d'un préau
pour garage et démolition d'un muret pour création espace de stationnement
- Mme BUROT Marie-Thérèse – 4, rue de La Savatterie – Création pergola
- Mme CLOUET Marie-Thérèse – 8, Le Moulin Cassé – Rénovation clôture
+ portail entrée
- M.SCANVION Mickaël – 1198, Les Moussières – Rénovation toiture
- M.BAIZEAU Jean-Claude – 9 rue de la Fontaine – Abri vélos et stockage bois

Entretien du cimetière

**Avec le soleil, mêlé aux chaleurs et aux
gouttes de pluie des orages, les mau-
vaises herbes ont signé leur retour.**

Du fait de leur aspect affectif et sym-
bolique, le cimetière est un lieu sensible
où la présence de « mauvaises » herbes
est perçue comme un signe d'irrespect
et d'abandon envers les morts et n'y est
donc pas tolérée !

Cependant, la législation qui encadre les
pesticides est aujourd'hui de plus en plus
contraignante et incite les communes
à réduire leur utilisation afin de proté-
ger l'environnement et notre santé. C'est
pourquoi, l'entretien et l'aménagement
du cimetière doit être pris en compte de

manière différente. Or, les techniques al-
ternatives ne permettent pas d'obtenir les
mêmes résultats esthétiques que les her-
bicides. Il faut donc que ce soit notre tolé-
rance vis-à-vis des « mauvaises herbes »
qui change et que nous acceptions de voir
les allées de notre cimetière s'enherber un
peu plus.

De plus, la Commune a entamé des procé-
dures de reprise sur certaines concessions
familiales, perpétuelles et abandonnées.
Ces procédures sont longues et chaque
étape doit être rigoureusement respec-
tée. Les mauvaises herbes contribuent
à renforcer cet état d'abandon et per-
mettent ainsi au bout de quelques années

à la commune de pouvoir reprendre ces
concessions.

**Le cimetière n'est pas laissé à l'abandon ;
ce sont seulement les pratiques d'entre-
tien qui ont été modifiées !**

PETIT RAPPEL...

**Seul l'entretien des allées et des
espaces inter-tombes incombent à la
commune. Chaque concession est en
revanche une propriété privée dont les
proches doivent en assurer la bonne
tenue...**

Merci de votre compréhension...

DEMANDE DE PARUTION

Vous avez jusqu'au 10 août 2020 pour nous faire parvenir vos documents
à paraître dans le bulletin de septembre à : communication@laremaudiere.fr.



Le cimetière et la bibliothèque

Les travaux du cimetière et de l'extension de la bibliothèque ont repris suite au déconfinement...



Réagir juste ou la règle des « 3 P »

La gendarmerie nationale vous rappelle quelques consignes à respecter pour protéger votre domicile, vos biens ou vous-même.

PROTÉGER SON HABITATION

En premier lieu, il est conseillé de renforcer la protection des points d'accès (portes, fenêtres des entrées principales et secondaires), poser des barreaux anti-intrusion sur les fenêtres sans volets. L'installation d'une alarme sonore peut être dissuasive. Les voleurs connaissent les cachettes et utilisent souvent le matériel qu'ils trouvent sur place pour commettre leurs méfaits. C'est pourquoi, il ne faut ni cacher ses clés sous un paillason, ni dans un pot de fleurs, ni laisser les clés de son véhicule sur le contact, ni laisser d'outils à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter la tâche des cambrioleurs (échelle, outillage...). Même pour une absence de courte durée, il faut toujours verrouiller les portes et/ou les fenêtres.

PARTICIPER À LA PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

En cas d'absence, il convient de demander à un voisin de confiance ou à de la famille de veiller sur son domicile. Il peut par exemple, ouvrir les volets dans la journée, relever le courrier afin d'éviter les signes révélateurs d'un logement inoccupé. Enfin, attention à ne pas laisser de messages sur répondeur téléphonique ou sur Facebook révélant les dates ou la durée de son absence.

PRÉVENIR

En cas de présence suspecte, signaler en composant le 17, les véhicules et/ou les individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux ou s'appretant à commettre un délit. Indiquer, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).



Le nouveau Conseil Municipal



CHOBLET ANNE ● ● ● ● ●
Maire
Elue communautaire



CREMET HERVÉ ●
1^{er} adjoint
Elu communautaire
en charge de l'urbanisme



GUINEHUT CARINE ● ● ● ● ●
2^e adjoint
en charge du social et de la communication



HOCHET MICKAËL ● ● ● ● ●
3^e adjoint
en charge de la jeunesse, de la culture, des sports et associations



CHARBONNEAU EMILIE ● ● ● ● ●
4^e adjoint
en charge de l'enfance et de l'école



BAHUAUD DIDIER ● ● ● ● ●
Conseiller



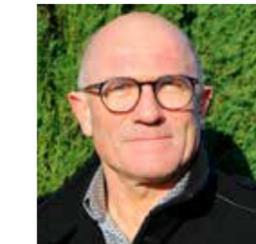
CAUDAL HÉLÈNE ● ● ● ● ●
Conseillère



ROBINEAU EMMANUEL ● ● ● ● ●
Conseiller



MORIN FANNY ● ● ● ● ●
Conseillère



DELBEKE PASCAL ● ● ● ● ●
Conseiller



SIMON ANNE-MARIE ● ● ● ● ●
Conseillère



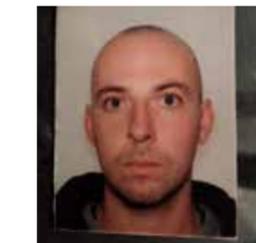
CALLEDE BERNARD ● ● ● ● ●
Conseiller



LAURENT MARIE-MADELEINE ● ● ● ● ●
Conseillère



FLEURY VIRGINIA ● ● ● ● ●
Conseillère (minorité)



MARTIN CHRISTOPHE ● ● ● ● ●
Conseiller (minorité)

Composition des commissions

- URBANISME
- JEUNESSE-CULTURE
SPORT-ASSOCIATION
- ENFANCE-ECOLE
- FINANCES
- CCAS

Comptes rendus du conseil des 26 mai et 02 juin : Ils sont consultables sur le site de la mairie << laremaudiere.fr >>



Le pass'sports, culture et Loisirs est un chéquier nominatif d'une valeur de 40 euros. Il permet de bénéficier d'une réduction du prix de l'inscription aux activités proposées par les associations adhérentes au projet.

Il est délivré par le CCAS de la mairie aux jeunes de 6 à 15 ans (sous conditions de ressources et de résidence).

Le nombre d'associations partenaires est amené à s'étoffer rapidement.

Renseignements : à l'accueil de la mairie aux horaires habituels ou par téléphone au 02.40.33.72.30.

PARTENAIRES

- Cinéma le Cep (vallet)
- Centre socio culturel Loire-Divatte
- Landreau Handball
- Ciné Loroux (Loroux Bottereau)
- Loire-Divatte Roller
- Espace Divaquatic (Loroux Bottereau)
- Cinéma Jacques Demy (Loire-Divatte)
- Vallet Lutte
- Rugby Le Landreau 44
- Vallet Shorinji Kempo

Membres du CCAS

(à juin 2020)

- **Madame CHOBLET Anne**
Présidente
- **Madame GUINEHUT Carine**
Membre élu
- **Madame LAURENT Marie-Madeleine**
Membre élu
- **Madame SIMON Anne-Marie**
Membre élu
- **Madame CHARBONNEAU Emilie**
Membre élu
- **Madame FLEURY Virginia**
Membre élu

Suite au CCAS du 23 juin, les membres nommés par Madame Le Maire sont :

- **Monsieur FLEURANCE Marcel**
- **Madame MARTIN Monique**
- **Madame BOIZIAU Danièle**
- **Madame MOREAU Marie-Aline**
- **Monsieur GUITTON Jean Philippe**



DISTRIBUTION DE MASQUES

La livraison des masques pour les personnes de plus de 70 ans s'est déroulée le mardi 02 juin.

C'est à cette même date que les permanences ont débuté pour les remaudiérois, ainsi que le vendredi 05 juin et le mardi 09 juin.

Chacun était invité à se présenter, munis de pièces justificatives, pour venir retirer le masque proposé par la mairie à chaque habitant de la commune.

Les personnes n'ayant pas pu se déplacer aux dates proposées peuvent venir directement en mairie aux horaires d'ouverture avec leur livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 6 mois et une attestation sur l'honneur pour les enfants de plus de 18 ans résidant chez leurs parents.

Dossier Spécial COVID 19

Le service public

DURANT LE CONFINEMENT

LA MAIRIE

- L'accueil de la mairie était fermé au public mais les agents sont restés mobilisés pour répondre aux questions des habitants et assurer la continuité des services administratifs. Il était possible de contacter la mairie par téléphone et par mail.
- Les agents du service technique ont fonctionné à 50% des effectifs pour permettre le respect des règles sanitaires.

LE SOCIAL

- Les personnes les plus fragiles, seules et les plus de 70 ans ont été contactées régulièrement afin de les couper de leur isolement et de prendre de leurs nouvelles. Cette période stressante a pu être compliquée pour certaines d'entre elles.
- Un point a pu être fait avec tous les bénéficiaires du CCAS.
- Un réseau de distribution de légumes et fromages s'est mis en place avec l'aide de plusieurs producteurs des alentours. Des commandes étaient passées auprès de ces producteurs et une livraison était assurée par certains élus de la commune.
- Certains élus ont gardé les enfants de personnel soignant de la commune les week-ends et jours fériés

LA COMMUNICATION

- Mise en place de la page facebook afin de permettre la diffusion des informations en temps réel.

L'URBANISME

- Elaboration du permis d'aménager du lotissement communal la Croix-Bigeard. Lancement de la consultation des entreprises.

LES DÉCHETS

- La collecte des ordures ménagères est restée inchangée. Les sacs jaunes ont été livrés aux habitants.
- Les déchetteries de Vallet et du Loroux Bottereau ont été fermées au public.

ET MAINTENANT

LA MAIRIE

- L'accueil a réouvert au public depuis le 12 mai dans le respect des gestes barrières et aux horaires habituels
- Le service technique a retrouvé son effectif complet toujours dans le respect des règles en vigueur et a repris pleinement son activité.

LE SOCIAL

- Un contact permanent a toujours été établi avec les personnes les plus fragiles et a repris
- Le réseau de distribution de légumes et fromages existe encore. C'est un projet qui est amené à évoluer.

LA COMMUNICATION

- La commune vous invite tous à venir la suivre sur sa page facebook.

LES DÉCHETS

- Les sacs jaunes sont à nouveau disponibles en mairie.
- La réouverture des déchetterie au public a débuté le 29 avril exclusivement pour les déchets verts dans le respect des gestes barrières avec un retour à la normale depuis le 08 juin.

L'enfance

DURANT LE CONFINEMENT

ECOLE ST MICHEL

■ Durant la période de confinement, les enseignantes de l'école St Michel se sont mobilisées afin d'assurer la continuité pédagogique et de garder le lien avec les élèves et leurs parents. Du travail de révision a été donné en continu par mail ou via l'application Educartable, les parents ont été contactés par téléphone et la majorité des enfants a pu dialoguer avec son enseignante en visio-conférence. Toutes les semaines, des défis créatifs, solidaires, ont été lancés puis publiés sur le site de l'école : « Fabrique ton masque de carnaval » « Imagine le plus bel œuf de Pâques », « Apporte ton soutien aux soignants »... Le retour des parents sur le fonctionnement proposé a été très positif.

Pendant toute la durée du confinement, l'école a accueilli quelques enfants de personnels soignants en fonction de leurs besoins.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, LE TRANSPORT ET LA RESTAURATION SCOLAIRES ONT ÉTÉ SUSPENDUS



ET MAINTENANT

ECOLE ST MICHEL ET TRANSPORT SCOLAIRE

■ A partir du 14 mai, la moitié des enfants, de la GS au CM2, ont repris le chemin de l'école en étant accueillis par petits groupes. Un protocole d'accueil a été mis en place pour respecter les consignes sanitaires et les gestes barrières. Les enfants se sont vite adaptés à ces nouvelles règles, ils étaient heureux de revoir leurs camarades et ont su créer des nouveaux jeux en récréation. Dans les classes, les bureaux ont été éloignés, les maitresses portaient des masques et les gestes barrières ont été appliqués.

■ A partir du 2 juin, une grande majorité des élèves de la GS au CM2 était de retour et ils ont été accueillis un jour sur deux. En effet, l'obligation de respecter la distanciation physique a limité les capacités d'accueil dans les classes.

A SAVOIR

■ A compter du 2 juin, 88 enfants ont fait leur retour à l'école deux jours par semaine. Afin de soutenir les familles ne disposant pas d'un mode de garde pour les deux autres jours, la mairie a mis en place un accueil d'urgence afin de soutenir les parents en difficultés. Des activités gratuites de plein air, à dominante sportive sont proposées par l'intermédiaire du dispositif 2S2C établi par l'Etat qui apporte son soutien financier aux communes.

■ Le 18 mai, Planet'mom a réouvert ses portes avec des modifications d'horaires et des nouvelles règles.



Les commerces ont du fermer leurs portes

DURANT LE CONFINEMENT

Le magasin ECLA

Le salon de coiffure Remau'tif

La burgerie Piment pizza

Picouton a mis en place les livraisons à domicile

ET MAINTENANT

■ Les mesures barrière ont été mises en place pour vous accueillir en sécurité. Pour cela une seule personne à la fois est accueillie car le magasin ne permet pas de croiser les personnes, du gel hydroalcoolique est à disposition, accès aux produits et factures sans contact. Horaires d'ouverture habituels.

■ Le salon a réouvert ses portes le 12 mai. Des mesures d'hygiène sont à respecter. Il n'y a pas d'espace attente ni lecture. Un seul accompagnant par enfant et le port du masque est obligatoire, le shampoing est fait obligatoirement au salon. Le salon ne prend pas de congé cet été.

■ Ré-ouverture à partir du 26/05 - Les burgers doivent être réservés avant 18h30.
■ Reprise depuis le 04 mai. Gel hydroalcoolique à disposition et désinfection très régulière du plan de travail.

■ Reprise du stationnement depuis le 04 juin sur la commune le 4^{ème} lundi de chaque mois de 9h30 à 12h.

Culture/animations

DURANT LE CONFINEMENT

■ La bibliothèque a été fermée au public.
■ C'est avec une grande tristesse que les associations ont été contraintes d'annuler les manifestations prévues depuis quelques mois. Merci à eux pour leur investissement.

ET MAINTENANT

■ Réouverture de la bibliothèque le 31 mai (uniquement le dimanche matin) après l'élaboration d'un protocole pour assurer la sécurité des usagers et des bénévoles.
■ Les associations remercient les habitants pour leur soutien et la reprise des manifestations devrait se faire progressivement à compter de septembre.



La santé



DURANT LE CONFINEMENT

- Le pôle médical a été contraint de suspendre ses activités

ET MAINTENANT

Réouverture du pôle médical avec de nouvelles consignes à respecter : CABINET D'ORTHOPHONIE ET DE KINÉSITHÉRAPEUTES :

- Des adaptations ont été mises en place au sein du cabinet, afin de garantir le maintien de vos consultations en toute sécurité.
 - Une solution hydroalcoolique est proposée systématiquement avant et après chaque consultation
 - Un temps entre chaque consultation est utilisé pour désinfecter les surfaces en contact avec les patients.
 - Les recommandations du gouvernement en matière du port du masque sont suivies, et il est demandé également aux plus jeunes d'entre nous d'en porter, dans la mesure du possible.
 - Des visières sont également utilisées pour une protection renforcée et permettre certaines rééducations nécessitant de découvrir la bouche
 - Une distance de sécurité d'un mètre au minimum doit être respectée entre patient et praticien de santé.
 - Les patients doivent faire preuve de ponctualité et rester le moins possible en salle d'attente, et seulement si cela est nécessaire.
 - Des mesures sont également mises en œuvre pour éviter que les patients se croisent au sein du cabinet
 - Pour les plus fragiles, le télésoin est maintenu
- Adaptations plus particulières pour les kinésithérapeutes :
 - les patients doivent venir après avoir pris leur douche avec des vêtements propres et un masque.
 - Ils doivent venir avec un masque et une serviette éponge (pour mettre sur la table) et sans accompagnateur (si possible)
 - Les patients se doivent de respecter les horaires de RDV et de privilégier le téléphone pour la prise de RDV

CABINET DES INFIRMIÈRES :

- reprise des permanences aux horaires habituels (mardi, jeudi et samedi de 8h30 à 9h).

CONTACTS UTILES

URGENCE-SÉCURITÉ ET ÉCOUTE

- En cas de danger immédiat : 17
- Violences sur les enfants : 119 (ou sur le site internet allo119.gouv.fr)
- Violences conjugales : 3919 (ou sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr)
- Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

URGENCE POUR MA SANTÉ OU CELLE DE MES PROCHES

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

- je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation ;
- si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

INFORMATIONS

- Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.
- Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur l'espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles.
- Vous pouvez également vous tenir informé sur le compte du Gouvernement sur WhatsApp en cliquant ici, ou en enregistrant le numéro "07 55 53 12 12" au nom de Gouvernement puis en envoyant à ce contact un message sur l'application pour commencer la discussion.

Attention, la plateforme téléphonique et le bot WhatsApp ne dispensent pas de conseils médicaux.

J'HABITE À L'ÉTRANGER, QUI APPELER

L'Ambassade et consulat de votre lieu de résidence. Par ailleurs, le ministère met à jour régulièrement son site de conseils aux voyageurs. Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.



Planet'mom

Planet'mom va ouvrir l'accueil le mercredi toute la journée à partir de septembre 2020 hors vacances scolaires. Possibilité d'inscription à la demi-journée avec ou sans repas.

L'accueil sera ouvert de 8h30 à 16h30 avec une possibilité de pré-accueil dès 7h et de post-accueil jusqu'à 18h30. Les tarifs seront déterminés en fonction du Quotient Familial.

Tout au long de la journée et en fonction des tranches d'âge, des activités seront proposées et des temps de repos pour les plus petits l'après-midi seront mis en place.

Pour les inscriptions, prendre contact avec Planet'mom par mail asso.planetmom44@orange.fr ou télécharger directement le dossier d'inscription sur le site de la mairie.

La rentrée scolaire 2020



L'école Saint-Michel accueillera ses élèves au sein de 6 classes à la rentrée avec un passage à un rythme de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), qui impliquera de nouveaux horaires : 8h45-12h00 13h30-16h20.

Ces horaires ont dû tenir compte des contraintes imposées par le département pour le transport scolaire, ce qui a entraîné une adaptation du calendrier scolaire. Quatre journées de classe doivent donc être ajoutées pour respecter le nombre d'heures d'école dans l'année.



Ainsi, la rentrée se fera un peu plus tôt à la Remaudière : le vendredi 28 août. Avec le lundi 31 août, il y aura également deux mercredis : le 07 avril et le 12 mai, qui seront travaillés. Lors de ces 4 journées, la périscolaire et la cantine seront assurées mais pas les transports scolaires.

Pour permettre à chacun de prendre connaissance de sa classe et d'apporter son matériel, une pré-rentrée pour les élèves sera proposée le jeudi 27 août de 16h30 à 18h.

Toute la communauté éducative de l'école St-Michel vous souhaite un bel été.

Anime tes vacances et viens bouger avec le CSC !!!!



La municipalité de la Remaudière et le centre socioculturel Loire-Divatte proposent 4 semaines d'animation pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans de la commune. 3 semaines du 6 au 24 Juillet et 1 semaine aux vacances d'automne (dates à définir).

En juillet, l'équipe d'animation sera présente à la salle des loisirs (rue Olivier de Clisson) du lundi au vendredi. Deux créneaux sont proposés en fonction des tranches d'âges. De 14h à 16h pour les 11-14 ans et de 16h à 18h pour les plus de 14 ans. (Des possibilités d'aménagement seront possibles en fonction des groupes d'amis). En raison de la crise sanitaire, cette année, le nombre de places est limité

à 10 (par créneau) avec les conditions qui s'imposent. Pour participer, il faut s'inscrire au moins 1 jour avant, auprès de l'équipe par mail à l'adresse suivante : jeunessestag@csc-loiredivatte.asso.fr ou par téléphone au 02.40.36.87.76.

Lors de l'inscription, les consignes sanitaires vous seront communiquées (port du masque, distances de sécurité...).
Au programme : (Jeux de société, Ping-Pong, balade, bricolage...).

Les activités sont décidées avec les jeunes en début de semaine. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Cours découverte

DANSES DE COUPLE 7 SEPTEMBRE 21 H

DANSES CHORÉGRAPHIÉES 09 SEPTEMBRE
À 18H ET 10 SEPTEMBRE À 14 H

Salle La Chapelaine / La Chapelle Basse Mer

Feuille d'inscription disponible à la mairie de La Chapelle Basse Mer ou sur le site de Danse Divatte www.dansedivatte.fr
Nous serons présents au forum du Loroux le 5 septembre.

Contact 06 67 71 54 73



Centre Socio Culturel Loire Divatte

DATES DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Réinscription à une activité :

Du fait de l'arrêt brutal de leur activité lié au Coronavirus, les adhérents de la saison 2019 /2020 sont prioritaires. Ceux qui auront renvoyé le formulaire de réinscription pourront finaliser leur inscription **entre le 18 août et le 4 septembre inclus**, sur les horaires de l'accueil :

- Lundi et mardi : de 14h à 18h,
- Mercredi et jeudi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h,
- Vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h,
- Samedi : de 9h30 à 12h30.

Inscription à une nouvelle activité :

Les nouvelles inscriptions auront lieu entre le 5 et 10 septembre inclus sur des créneaux que nous précisons dès que nous aurons plus de lisibilité sur les réinscrits (consultez les bulletins de cet été). Consultez le site Internet pour en savoir plus sur les activités proposées pour la rentrée (www.csc-loiredivatte.asso.fr) ou contactez-nous (accueil@csc-loiredivatte.asso.fr – 02 40 36 87 76)

LA FÊTE DES 30 ANS DU CENTRE SOCIOCULTUREL
EST REPOUSSÉE A SEPTEMBRE

Du fait des consignes liées au Coronavirus, la fête est reportée au dimanche 13 septembre. Les animations de cette journée pour tous (grands et petits) sont gratuites. Au programme :

- 9h00 : Petit dej avec le Comité de jumelage
- 11h30-12h15 : Cie la Frappée « Attendre à danser »
- 12h30 : Pot de l'amitié
- 14h30-15h15 : Cie la Frappée « Attendre à danser »
- 15h30 : Goûter
- 16h30 à 17h30: Ricardo « One même show »

Toute la journée du dimanche

- Coin musique avec l'association Animasound
 - Expo frise & Témoignages de bénévoles
 - Jeux en bois & Photomaton
 - Diaporama photos / Playlist & Bar et food truck
- Consultez le site Internet pour en savoir plus (www.csc-loiredivatte.asso.fr) ou contactez-nous (accueil@csc-loiredivatte.asso.fr – 02 40 36 87 76)

Offres d'emploi

VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E) OU VOUS
VENEZ D'ACHEVER VOTRE FORMATION,
VOUS CHERCHEZ UN JOB D'ÉTÉ.

La Communauté de Communes Sèvre et Loire recrute des personnes pour intervenir à domicile chez des personnes âgées ou en situation de handicap.

▪ **Missions :** Vous accompagnez et aidez les personnes :

- dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever, aide à l'habillage, aide au coucher, etc...)
- dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du logement, courses, préparation des repas, etc...)

▪ **Savoir être :** Dynamisme, discrétion, qualité d'écoute, rapidité, ponctualité et respect des habitudes du domicile.

▪ **Conditions :** Pour remplacements des auxiliaires de vie entre juillet et août. 2 jours d'accompagnement formatif par l'équipe. Lieux de travail : aux domiciles des bénéficiaires, dans le secteur de Vallet ou du Loroux Bottereau. Véhicule indispensable.

Pour postuler, vous pouvez contacter :

Le service d'Aide à Domicile – Mme CHEVALIER Frédérique, Manager ou Mme CORNILLAUD Rose-Marie, Adjointe - 02 51 71 92 20
Les candidatures doivent être adressées par mail au : Service Ressources Humaines / rh@cc-sevreloire.fr



NOUS RECRUTONS NOTRE ÉQUIPE
DE VENDANGEURS (COUPEURS ET
PORTEURS) POUR MI-AOÛT 2020.

- **Temps de travail :** +/- 15 jours réels soit 3 semaines avec les WE.
- **Temps plein,** lieu de travail le Landreau (44).
- **Merci d'adresser votre candidature :** au 02 40 06 45 27 ou contact@domaineluneaupapin.com

LES CHEMINS DE TRAVERSE

Malgré le confinement, les bénévoles de l'association « Les chemins de traverse » ont été à pied d'œuvre sur les communes de la Remaudière et de la Boissière du Doré pour entretenir nos magnifiques sentiers de randonnées, un chantier qui est loin d'être terminé... Grâce à eux et à leur dévouement, nos sentiers sont nettoyés et rafraîchis pour nous permettre, à nous promeneurs, d'apprécier les magnifiques paysages que nous offrent ces deux communes.



Nouvelle équipe de bénévoles

CULTURE

INSCRIPTIONS ÉCOLE DE MUSIQUE SAISON 2020/2021

COMMENT S'INSCRIRE AUX COURS ? QUELS INSTRUMENTS OU PRATIQUES COLLECTIVES SONT DISPENSÉS ? QUAND S'INSCRIRE AUX COURS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE LOIRE-DIVATTE

CETTE ANNÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS, L'ÉCOLE DE MUSIQUE LOIRE-DIVATTE A PROPOSÉ D'ASSISTER À DES PORTES OUVERTES VIRTUELLES ET EN LIGNE LES 18, 19 ET 20 JUIN. EN PARALLÈLE, L'ÉCOLE DE MUSIQUE OUVRE SA CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS POUR LA SAISON 2020 - 2021 POUR LES HABITANTS DE SÈVRE & LOIRE.

Une large gamme d'instruments et de pratiques collectives est proposée par l'équipe pédagogique. A présent, il est l'heure de s'inscrire pour la prochaine saison.

QUAND PEUT-ON S'INSCRIRE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE LOIRE-DIVATTE ?

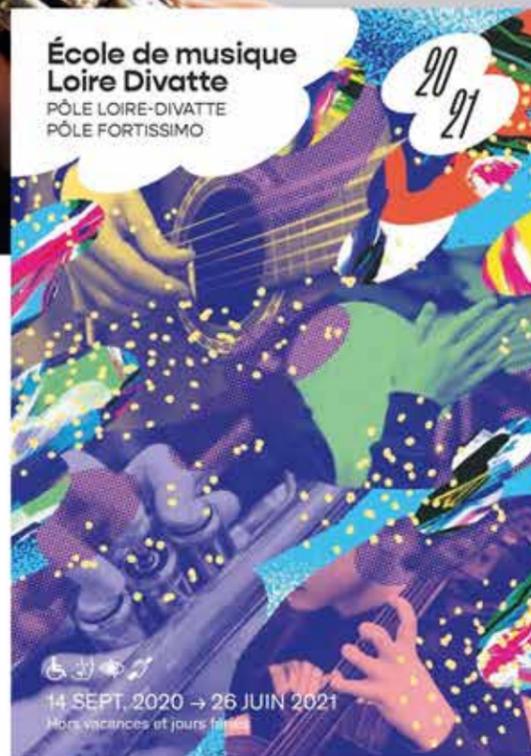
RÉ-INSCRIPTIONS EN LIGNE POUR LES ANCIENS ADHÉRENTS :
• du jeudi 28 mai au samedi 20 juin

INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS :

- mercredi 1^{er} juillet, 14h00 à 18h30, à l'École de musique, 18 boulevard Pasteur 44 450 Divatte-sur-Loire
- Mercredi 2 septembre, 16h00 à 18h30, à l'École de musique, 18 Boulevard Pasteur 44 450 Divatte-sur-Loire
- Jeudi 3 septembre, 17h00 à 19h00, à La Salle de musique, rue Georgette Drouet 44 330 La Chapelle-Heulin

COMMENT FAIRE POUR S'INSCRIRE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE ?

Connectez-vous sur le site de l'école de musique sur <http://www.ecoledemusiqueloiredivatte.fr>, pour découvrir les modalités d'inscription ainsi que, pour prendre des renseignements sur les cours, les tarifs ou pour tout autre question relative à l'activité de l'école de musique.



TÉLÉCHARGER LA PLAQUETTE DE LA SAISON 2020 / 2021 SUR LE SITE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE,

retrouvez-y l'ensemble des activités et cours.

RENSEIGNEMENTS

ÉCOLE DE MUSIQUE PÔLE LOIRE-DIVATTE / PÔLE FORTISSIMO
18 Boulevard Pasteur 44450 DIVATTE SUR LOIRE
02 40 97 00 18 / contact@ecoledemusiqueloiredivatte.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

QUAND S'INSCRIRE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

VOUS AVEZ JUSQU'AU 15 JUILLET POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Inscription en ligne à partir du 8 juin et avant le 15 juillet, sur le site internet d'Aléop de la Région des Pays de la Loire. Afin de s'assurer d'une place dans le car, inscrivez votre enfant dès que possible. Attention, au-delà du 31 juillet, des pénalités de retard seront appliquées par la Région.

RENSEIGNEMENTS :
ALEOP.PAYSDELALOIRE.FR
09 69 39 40 44 / 02 51 71 92 14

SUIVEZ LE MOUVEMENT !



6 juillet 2020 : Election de la nouvelle gouvernance

1 communauté de communes au service de ses 11 communes

48 191 habitants

44 élus communautaires

RECRUTEMENT AIDE A DOMICILE

JOB FESTIVAL

ÉTÉ 2020 : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEVRE & LOIRE RECRUTE DES AIDES À DOMICILE REMPLAÇANTES POUR LE SERVICE DU SAAD

Vos missions :

- Accompagner et aider les personnes dans la vie quotidienne
- Effectuer des tâches ménagères à domicile
- Accompagner lors des courses, lors de promenades...

Expériences dans ce secteur souhaitées / Honnêteté, Discrétion, Qualité d'écoute, Ponctualité

Conditions d'exercice

- au domicile des bénéficiaires, dans le secteur de Vallet ou Le Loroux-Bottereau
- Temps non complet
- Permis B indispensable
- CDD à pourvoir sur la période estivale.



CANDIDATURE A ENVOYER PAR MAIL RETROUVEZ sur interco.cc-sevreloire.fr l'offre d'emploi, rubrique « collaborer ».

RENSEIGNEMENTS : SAAD
aideadomicile@cc-sevreloire.fr
02 51 71 92 20

MANDAT 2020-2026

INTERCOMMUNALITÉ

QUE S'EST-IL PASSÉ LE 6 JUILLET DANS MON INTERCO ?

Même pas une petite idée ? Allez, on vous dit tout !

C'ÉTAIT LE LANCEMENT DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE POUR 6 ANS

En tout début d'été, lors du premier conseil communautaire, l'ensemble des 44 élus communautaires a désigné la nouvelle gouvernance Sèvre & Loire. Le 6 juillet 2020 est désormais une date clé dans la vie de la Communauté de communes Sèvre & Loire, tout comme le 1^{er} janvier 2017, date de la fusion de la CC Sèvre & Loire.

LE LUNDI 6 JUILLET...

- une date qui enclenche le nouveau mandat 2020-2026 pour 6 ans.
- s'est déroulé le premier conseil communautaire du mandat dit d'installation. Il a eu lieu au Landreau.
- les élus communautaires ont désigné le nouveau pilote de l'aventure Sèvre & Loire. Retrouvez son nom, sur interco.cc-sevreloire.fr.
- les vice-présidents, chacun en charge d'une commission thématique communautaire, ont été désignés

PLUS D'INFOS SUR INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

Regard sur nos villages

LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 31

La D 31, la route du supermarché U comme l'identifient aujourd'hui les enfants, est actuellement une route très fréquentée par les automobilistes : voitures particulières, véhicules de transports et motorisation agricole de toute sorte. On estime la fréquentation journalière actuelle à 2000 véhicules/jour, plus particulièrement concentrée le matin à l'embauche et le soir à la débauche.

En ce premier week-end de confinement des 21 et 22 mars je fus transporté, par le calme régnant, quelques 65 ans en arrière, les après-midis d'été où mes grands-parents et leur voisine Jeanne sortaient les chaises devant la maison pour faire la « causette » et regarder « les passants » que l'on saluait par un « Allons » et qui généralement répondaient « Ben oui faut Ben », « c'est plaisant et ça nous change les idées » disaient-ils.

En ce temps, pas de télévision seulement la presse, « La Résistance de l'Ouest » pour les informations régionales et nationales. Pour les nouvelles communales, c'est le garde champêtre Louis Emériaud qui les annonçait, monté sur un escabeau à la sortie de la messe. Un bulletin paroissial hebdomadaire, édité par notre curé Alphonse Homeau nous renseignait pour les messes, les offices religieux, les baptêmes, les mariages et les décès. Le facteur parcourant tous les villages chaque jour nous diffusait les « qu'en-dira-t-on » en cours et qu'il ne fallait surtout pas répéter.

Pour nous les écoliers, nous allions à l'école en vélo, la route était un espace de jeu complémentaire à la cour de récréation. C'était un lieu de défoulement entre l'école et l'arrivée à la ferme où il fallait aider les parents. La recherche de nids de pie, de corbeaux nous permettait de capturer les œufs et de les apporter en Mairie afin de recueillir quelques sous. Notre attention était également attirée par la chèvre d'une famille du bourg qui paissait tout au long de l'année, attachée le jour à un « pied d'ébaupin » (souche d'aubépine), notre plaisir était de la faire tourner autour de sa souche pour en diminuer le déplacement. Cela ne réussissait pas toujours et nous nous en sortions avec un bon coup de corne qui nous produisait quelques bleus et douleurs que nous n'avions pas intérêt à communiquer à nos parents. Les touques (passage des eaux pluviales) étaient de bonnes cachettes lorsqu'on voulait faire des farces aux copains. A chaque passage de la Vierge de l'Aubertière et du Calvaire de la Basse Gagnerie on se signait.

Le monde agricole était différent de celui que nous connaissons avec plus de 90 petites fermes sur la Remaudière, qui exigeaient beaucoup de déplacements sur la route pour aller d'un champ à un autre avec les chevaux. Bien que la vitesse soit peu importante, le catadiope devint obligatoire sur les charrettes ainsi que la lampe tempête souvent utilisée au retour des vendanges, la maréchaussée veillait au respect de la réglementation. On utilisait la D31 régulièrement pour mener les vaches aux champs et les abreuver au Grand Vivier. Les crottins des chevaux et les bouses de vaches étaient ramassés sur la route par les familles d'ou-

vriers et de commerçants pour fumer leurs jardins potagers.

Je vois encore avec leurs belles chevelures blanches, Marie- Louise et sa maman Julie qui habitaient le bourg. Elles fréquentaient chaque jour cette route avec leur brouette fourragère remplie d'herbes : pissenlit,

persil sauvage, laiteron, séneçon, jeunes pousses d'épine qu'elles ramassaient sur l'accotement de la route pour les lapins Angora qu'elles élevaient pour la production de poil, à l'Enaudière. Il n'était pas rare qu'elles s'arrêtent à la Brevère pour prendre un jus (un café) et faire la causette.

L'entretien de cette voie était assuré par un seul agent des ponts et chaussées allant du bourg de la Remaudière au Pont-aux-Annes en passant par la Ville en bois. Il avait pour couvre-chef une casquette qu'il arborait fièrement avec les lettres « P.C. » identifiant son administration d'appartenance (les ponts et chaussées). Sa mission consistait au bon entretien des accotements et fossés, mais également « à raser » les haies bocagères qui la bordaient sans discontinuité. Cela nécessitait un travail important avec des petits moyens manuels dont la faucille, le fourchu et les gants (ces derniers appelés par les enfants les gants magiques du fait de leur forme inhabituelle surtout pour la main droite qui offrait une protection de la main avec le manche de faucille, d'ailleurs on l'appelait le poing).

La photo représente la borne signalétique située à l'époque proche du « Grand vivier ». Ces bornes renseignaient pour les 2 sens de circulation. Dès les années 1910, André Michelin mettra en place cette signalisation routière et d'indication touristique en lave émaillée sur un support en béton armé. Elle se poursuivra jusqu'en 1971. C'est seulement après cette date que les signalétiques de nos villages sont apparues.

Pour conclure, ma pensée se tourne vers ces familles qui ont perdu un être cher, décédé loin des siens, dans la souffrance et les difficultés du confinement ...



J.P. descendant de Bordier

Vous pouvez dorénavant consulter tous les articles captivants de J.P. descendant de Bordier sur le site de la commune (laremaudiere.fr) en accès direct « Il était une fois la Remaudière »